

Commentaires des intervenants

Date de la séance, heure et lieu	Jeudi 8 juin 2017, de 17 h à 18 h 30. Aide juridique Ontario - bureau provincial (Toronto) Séance réservée aux cliniques
Nombre de participants	<ul style="list-style-type: none">• 10 représentants de cliniques juridiques communautaires
AJO	<ul style="list-style-type: none">• Vicki Moretti, v.-p., RGT• Jawad Kassab, directeur général de projet

Les commentaires et suggestions des participants

- L' Selon les compressions budgétaires proposées, combien de certificats seraient supprimés?

Réponse d'AJO : Cela dépend de la suggestion mise en œuvre par suite de la consultation et de la décision du conseil d'administration d'AJO. La véritable question est de savoir combien de temps nous pourrions continuer à offrir nos services avant que l'argent ne vienne à manquer.

- L'un des participants a déclaré qu'il ne devrait pas y avoir de restrictions budgétaires. Tous ces services sont des services importants. Il semble irresponsable de jouer à celui qui se dégonflera le premier avec le gouvernement fédéral. Chaque client a besoin d'une solution pour ce qui peut être une question de vie ou de mort. Certaines personnes nécessitent un certificat pour une représentation devant la SPR, d'autres pour une demande CH. Constituer un ordre de priorité en fonction des types de procédures et non pas en fonction des besoins du client n'est pas une solution acceptable.

Réponse d'AJO : Plusieurs participants ont exprimé la même chose. AJO ne joue pas de jeu avec le gouvernement. Le fait est que le gouvernement ne nous a pas accordé davantage de financement alors que la demande pour les services continue d'augmenter. AJO doit prendre la meilleure décision afin de pouvoir servir les clients en fonction des fonds disponibles. AJO à la

responsabilité de faire coïncider l'intérêt des clients avec la responsabilité financière.

- Nous sommes tous alliés et nous pourrions avoir suffisamment de poids pour faire pression sur le gouvernement. Nous appuyons vos exigences. Peut-être devrions-nous faire du lobbying auprès du gouvernement. Une partie de notre travail consiste à faire pression - nous sommes des militants sur le terrain. Qu'avez-vous entrepris que nous pourrions consolider?

Réponse d'AJO : Nous continuons à travailler avec le gouvernement et nous espérons que le financement pourra être augmenté. Divers organismes et organismes d'établissement ont commencé à contacter leurs députés provinciaux et fédéraux. Ils sont tous très préoccupés parce que si les interruptions de service sont mises en œuvre, ils auront également très peu de ressources pour gérer le travail qui doit être fait. Nous pensons que le soutien des travailleurs de première ligne pourrait être utile.

- Compte tenu des restrictions budgétaires, AJO a-t-elle rationalisé ses propres coûts administratifs pour trouver de l'argent pour les réfugiés?

Réponse d'AJO : Tous les salaires d'AJO sont gelés – ils le sont depuis environ un an. La plupart des postes vacants ne sont pas pourvus pour limiter les coûts. On demande souvent au personnel d'assumer les fonctions de deux postes en même temps. Nous avons également été confrontés à des défis dans le programme de droit criminel et de droit de la famille et nous avons dû réduire les services dans ces domaines également. Nos coûts administratifs s'élèvent à environ 10 % du budget global – cela laisse peu de place pour d'autres réductions. Nous continuons à nous pencher sur la question des coûts. Nos coûts administratifs sont toutefois assez réduits.

- Avez-vous envisagé l'impact sur les cliniques?

Réponse d'AJO : Il y aura un impact sur les cliniques, car les clients ne sauront pas où aller. Ils finiront probablement à votre porte et nous savons que beaucoup d'entre vous n'auront pas la capacité de les servir. Nous avons conscience des efforts que vous déployez pour offrir un service direct à la clientèle. Et nous savons que seules quelques cliniques ont les ressources pour offrir des services en droit de l'immigration et des réfugiés - et il y a des limites à ce qu'un professionnel du droit peut faire.

Les clients se tourneront de plus en plus vers les cliniques pour obtenir de l'aide. Et les cliniques seront ou non en mesure d'absorber une partie de la pression de la demande des clients.

- Quel est le calendrier du financement de l'admissibilité financière? Quels services seront rétablis une fois que le financement de l'admissibilité financière sera disponible? Ce financement peut-il être utilisé pour combler les services qui ont fait l'objet de restrictions budgétaires?

Réponse d'AJO : Nous recevons des versements au titre du financement de l'admissibilité financière chaque année. Ce financement comprend des fonds supplémentaires pour élargir les services, et non pour financer les services qui ont été interrompus. Ce n'est donc pas une solution.

Nous pourrions discuter avec le gouvernement pour savoir si AJO pourrait utiliser le financement au titre de l'admissibilité financière à d'autres fins, notamment pour les services aux réfugiés.

À la fin de l'été, nous participerons à notre deuxième cycle de consultations pour trouver des solutions à plus long terme. Les suggestions dont nous discutons à présent sont des suggestions d'interruption temporaire jusqu'à ce que nous ayons un nouveau programme en place, qui entrera en vigueur en avril 2018.

- Un participant s'est déclaré préoccupé par le fait que, s'il y avait des réductions dans d'autres domaines du droit, comme le droit criminel et le droit de la famille, il y aurait une forte opposition de la part d'importants défenseurs des droits. Les réfugiés n'ont toutefois aucune influence politique. Les cliniques ont de l'expérience pour mobiliser et faire pression. AJO se contente-t-elle de demander au gouvernement fédéral plus de financement? Ou y a-t-il d'autres choses que nous devrions plaider? Cela changerait notre stratégie de lobbying.

Réponse d'AJO : La question principale qui demeure est de savoir qui est responsable de ce programme? C'est en fin de compte une responsabilité partagée et pourtant, le gouvernement fédéral contribue environ à hauteur de 20 à 25 % de son coût total. AJO ne peut pas prélever des fonds du budget réservé aux programmes de droit criminel et de droit de la famille, car ces programmes sont déjà débordés par la demande pour ces services. Vous priveriez les autres personnes vulnérables de cet argent.

AJO n'est pas responsable de l'évolution de la demande. Nous sommes responsables de la prestation de services, mais nous ne décidons pas de la demande.

AJO a développé le programme de droit des réfugiés et a parfois prélevé de l'argent d'autres programmes à cette fin. Malheureusement, AJO n'est plus en mesure de le faire. Il existe actuellement des déficits de 11 M\$ prévus pour cette année. Ces 11 millions de dollars ne comprennent pas le déficit éventuel de 13 millions de dollars dans le budget des services aux réfugiés. Nous ne pouvons pas réduire l'aide apportée dans d'autres domaines, c'est-à-dire le droit de la famille, où une grande partie de nos services sont destinés à aider les personnes qui vivent une situation de violence familiale.

- L'un des participants a signalé que, si le programme en droit des réfugiés est restructuré, certaines personnes arriveront au Canada au « mauvais mois » (pendant les interruptions temporaires) et seront abandonnées à leur sort. Cette situation peut avoir des répercussions pour toute la vie des personnes dont la demande est refusée, car elles peuvent être renvoyées dans un pays où elles peuvent être assassinées.

Réponse d'AJO : Si le financement fédéral ne nous est pas accordé, nous serons dans une situation fâcheuse où nous ne pourrions pas fournir le service indispensable aux personnes qui en ont besoin - nous ne pourrions pas répondre à la demande. Nous reconnaissons le fait que les suggestions que nous avons proposées sont toutes mauvaises, mais nous devons penser à ce que nous pouvons faire pour aider avec les fonds limités qui nous restent.

- L'un des participants a affirmé que le Canada avait des antécédents de racisme et que le pays avait renvoyé des personnes dans des pays où elles étaient susceptibles de subir la torture et où elles risquaient la mort. Il faut un leadership plus important à ce sujet.
- L'un de participants a déclaré que toutes les suggestions étaient mauvaises, mais qu'une forme de pression sur les députés et les élus serait utile pour AJO. Les cliniques ne souhaitent pas voir se produire des restrictions budgétaires. Que pouvons-nous faire pour aider? Vous avez dit que vous étiez en contact avec le PG, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Sur qui d'autre devons-nous faire pression? Plutôt que de débattre de ces mauvaises suggestions, dites-nous comment nous pouvons vous aider.

Réponse d'AJO : Parlez à d'autres personnes en vous plaçant du point de vue de votre client pour expliquer quel sera l'impact pour cette personne. En tant qu'organisme public, nous ne pouvons vous demander de faire pression sur une personne ou un groupe en particulier, mais nous pouvons vous dire à qui nous avons parlé.

Nous savons que les cliniques sont très efficaces quand il s'agit de communiquer avec leurs députés. Il est important de parler concrètement de la situation et du nombre de personnes qui seraient touchées.

L'un des participants a déclaré que les cliniques doivent agir indépendamment d'AJO, car ce sont elles qui peuvent contacter les députés et les représentants élus. Elles peuvent dresser le portrait des clients parce qu'elles sont en première ligne.

- Est-il possible de rassembler un groupe de discussion plus large ou d'organiser une assemblée avec un plus grand nombre de personnes issues du milieu des intervenants en droit des réfugiés?

Réponse d'AJO : AJO rencontrera des clients et beaucoup d'organismes communautaires. Nous allons explorer la possibilité de tenir un forum plus large.

- L'un des participants a signalé qu'avec les interruptions de service temporaire, il est possible que l'organisme soit inondé par les demandes une fois que les services reprendront.
- AJO demande aux cliniques si elles sont en mesure d'effectuer du travail en droit de l'immigration vers lequel AJO pourrait renvoyer les clients. Un participant a indiqué qu'il était nécessaire qu'AJO garde les zones de service à l'esprit. La plupart des cliniques sont à saturation en ce qui concerne les services en droit des réfugiés et de l'immigration.